
Mieux accompagner les personnes handicapées

Lors de la Conférence nationale du handicap du 10 juin dernier, le président de la République a annoncé le lancement d'un nouveau plan pluriannuel de création de places au profit des personnes les plus lourdement handicapées : en cinq ans, c'est la construction de plus de 50 000 places qui sera engagée, dont l'ouverture au public sera garantie à horizon de 7 ans.

Pour l'année 2009, la mise en œuvre de ce plan pluriannuel va mobiliser près de 350 millions d'euros de mesures nouvelles en faveur des établissements et services pour personnes handicapées.

S'agissant des enfants, la priorité continuera d'être donnée au développement de l'action précoce et au soutien à la scolarisation et à la prise d'autonomie, à travers la création de 15 nouveaux centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et de 1 100 places de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Une attention particulière sera portée au développement des services dédiés aux enfants autistes et déficients visuels, conformément aux plans annoncés par le Gouvernement au printemps dernier.

L'accent sera également mis sur le soutien aux familles des enfants les plus lourdement handicapés, à travers la création de 550 places d'instituts médico-éducatifs (IME) et d'instituts médico-professionnels (IMPRO) plus spécifiquement dédiés à des pathologies particulières :

- 300 places pour les enfants autistes ;
- 100 places pour les enfants polyhandicapés ;
- 150 places pour les enfants souffrant de déficience intellectuelle.

Enfin, des réponses diversifiées pour les enfants souffrant de troubles du comportement seront développées, à travers la création de 12 nouveaux centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et de 250 nouvelles places en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP).

S'agissant des adultes, le Gouvernement souhaite accompagner l'avancée en âge des personnes les plus lourdement handicapées, en finançant 1 800 places nouvelles en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et en foyers d'accueil médicalisé (FAM) et en médicalisant 250 places de foyers de vie. Un nombre « plancher » parmi ces places nouvelles sera fléché vers la prise en charge de quatre publics spécifiques :

- 400 places pour les adultes autistes ;
- 350 places pour les adultes polyhandicapés ;
- 45 places pour les personnes traumatisées crâniennes ou cérébrolésées ;
- 260 places pour les personnes handicapées psychiques.

Le développement des services à domicile pour les adultes handicapés sera également poursuivi, avec la création de 1 500 places de SSIAD et de SAMSAH. Un accent particulier sera mis, dans ce cadre, sur l'accompagnement des personnes handicapées psychiques, à travers la création de 500 places de SAMSAH dédiées à ce public.

Enfin, le Gouvernement souhaite amorcer une organisation nationale de l'offre de places pour les handicaps à faible prévalence : la CNSA proposera en 2008 un projet de schéma national d'organisation pour le handicap rare, qui servira de base pour déterminer le maillage territorial adéquat et répartir les financements.